

VOLET	Mobilité
ACTION	Acquisition de bennes à ordures ménagères au GNV
Numéro Action	1.3
Maître d'ouvrage	Grand Chambéry

CONTEXTE et ENJEUX

Sur le territoire de Grand Chambéry, le secteur des transports et déplacements est à l'origine de 43% des émissions de gaz à effet de serre et est la principale source d'émissions de NOx, avec une contribution d'environ 63% des émissions, dont 90% imputables au diesel. L'évolution du trafic routier est à la hausse sur la plupart des axes structurants, tous types de véhicules confondus, car Grand Chambéry se trouve à la convergence de grandes infrastructures de transport qui positionnent l'agglomération au cœur des flux du Sillon alpin.

De même il existe une zone de circulation restreinte (ZCR) sur l'hyper centre de la Ville de Chambéry, au sein de laquelle il y a des restrictions de circulation des véhicules polluants en cas d'épisodes de pollution. La Cluse de Chambéry est constituée de centralités urbaines juxtaposées qui partagent la même problématique de qualité de l'air que le centre-ville de Chambéry.

Parallèlement, la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de la Savoie a construit une station d'avitaillement au GNV à destination des véhicules légers et poids lourds ; elle est en fonctionnement depuis le début de l'année 2020.

La collecte des déchets se fait en centre-ville de Chambéry sur du porte à porte et nécessite des bennes à ordures ménagères (BOM) traditionnelles, alors que la collecte en zone urbaine périphérique au centre-ville et en zones rurales se fait grâce à des bennes à ordures avec grue, par enlèvement de conteneurs enterrés. La conversion de la flotte de BOM circulant dans le centre-ville et zones urbaines de véhicules diesel à une motorisation GNV aura un effet positif sur l'exposition des habitants aux polluants.

Actuellement la flotte de BOM de Grand Chambéry est répartie comme suit :

- 17 BOM traditionnelles pour collecter les bacs à poubelles ;
- 8 BOM grue pour collecter les conteneurs enterrés ;
- 2 BOM grue pour collecter le verre.

La consommation moyenne d'une BOM diesel 26 tonnes varie entre 70 et 76 litres / 100 km selon le type de BOM (traditionnelle ou avec grue). Le kilométrage moyen d'une tournée urbaine d'une BOM est de 40 km. Le kilométrage annuel moyen est de 14 500 km pour une BOM.

Dans sa politique de renouvellement, la collectivité détermine chaque année une enveloppe d'investissement correspondant à la modernisation de son parc. Depuis une dizaine d'années, le rythme d'acquisition tend vers 2 achats par an.

Pour les BOM traditionnelles, il s'agit essentiellement d'un parc à renouveler. L'âge moyen du parc avoisinant les 11 ans, le rythme devra augmenter pour le rajeunir. Les motorisations diesel sont de l'Euro 3 à Euro 6.

Pour les BOM grues, le développement des conteneurs semi-enterrés est encore récent et ainsi l'âge moyen du parc est de 5 ans. Mais ces véhicules « vieillissent » plus vite qu'une BOM traditionnelle et désormais pour cette activité, il faut prendre en compte dans les investissements la nécessité de renouvellement et de développement. Les motorisations vont de l'Euro 4 à l'Euro 6.

BILAN TRANCHE 1 ET EVOLUTIONS

L'action 1.3 figurait dans la tranche 1 de la convention qualité de l'air en prévoyant pour 2019-2022 l'acquisition de 2 BOM traditionnelles au GNV et 2 BOM grue au GNV par Grand Chambéry. Cette action prévoyait également des travaux de mise en conformité des locaux de stationnement et d'entretien des véhicules.

Dans le cadre de la tranche 1, sur la période d'octobre 2019 à mars 2021, les acquisitions suivantes ont fait l'objet d'une attribution de subvention par la région :

- 2 BOM traditionnelles au GNV
- 2 BOM GNV grue au GNV

Soit un montant total de subvention attribué de 100 000 € à Grand Chambéry.

Dans le cadre de la revoyure, il est proposé :

- d'augmenter le volume de BOM traditionnelles au GNV et BOM grue au GNV pour poursuivre la conversion du parc de BOM de Grand Chambéry vers des carburations décarbonées, à l'occasion de son renouvellement.
- d'acquérir un camion verre grue au GNV pour renouveler la flotte actuelle.
- d'abandonner les travaux de mise en conformité des locaux de stationnement et d'entretien des véhicules car les BOM GNV seront stationnées à l'extérieur et entretenues hors du centre technique municipal. De plus, la pérennité des locaux actuels n'étant pas certaine, il ne semble pas opportun de faire des travaux d'investissement.

LOCALISATION DE L'ACTION

Les BOM GNV seraient fléchées sur des tournées en zone urbaine. L'utilisation des BOM sur le secteur urbain de l'agglomération permet de cibler la réduction des émissions de polluants atmosphériques au niveau de la zone à faible émission du centre-ville.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contenu de l'action : initier la conversion de la flotte de véhicules poids lourds vers des carburations décarbonées.

Acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM) au GNV : une campagne ambitieuse de renouvellement/développement du parc de poids lourd est définie avec le renouvellement de 13 BOM. Le surcoût GNV est calculé sur la base de la comparaison du coût d'un châssis diesel Euro 6 par rapport à un châssis équivalent au GNV. Les acquisitions sont prévues comme suit :

- 7 BOM traditionnelle 26 tonnes au GNV ; le coût est estimé à 200 000 € / l'unité, avec un **surcoût GNV de 27 500 €** ;

- 5 BOM grue 26 tonnes au GNV ; le coût est estimé à 400 000 €, avec un **surcoût GNV de 27 500 €**.

- 1 camion verre grue au GNV ; le coût est estimé à 250 000 €, avec un **surcoût GNV de 27 500 €**.

Echéancier Grand Chambéry : 13 BOM en 2022.

La direction des déchets sera étroitement associée à cette action.

OBJECTIFS et GAINS ATTENDUS

Tonnes de CO₂ évitées, émissions de NOx et PM10 évitées

Participe à l'amélioration qualité de l'air

COHERENCE AVEC LE PLQA, PCAET, PPA ...

PCAET :

- Fiche action 1.3.9 pour la mise en service d'une station de distribution de GNV pour véhicules lourds et techniques et VL - Orientation « Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables » ;

- Fiche action 1.5.2 pour la conversion de la flotte de véhicules de Grand Chambéry vers des carburations vertes - Orientation « L'innovation pour des mobilités décarbonées ».

PLQA : action 7 portant sur l'augmentation de la part de véhicules propres sur le territoire (véhicules électriques ou fonctionnant au GNV).

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de la Savoie porteurs de la station d'avitaillement GNV.

INDICATEURS

- Indicateurs de suivi et d'évaluation des conventions qualité de l'air : se référer aux tableaux transmis par ATMO

>>> Données de suivi à recueillir, source et responsabilité du recueil : service agriculture et aménagement durable (AAD)

ESTIMATION FINANCIERE et CALENDRIER

Coût total d'investissement total convention : 4 840 000 €

Tranche 1 > 1 190 000 € (dépenses engagées de 2019 à mars 2021)

Tranche 1	Détail poste dépense	BOM traditionnelles GNV	BOM grue GNV	TOTAUX
	Coût unitaire HT	277 500 €	357 500 €	635 000 €
	Nombre	3	1	4
	Coût total HT	832 500 €	357 500 €	1 190 000 €
	Coût éligible HT sur 2019-2020	82 500 €	42 500 €	125 000 €
	Taux d'aide	80%	80%	80%
	Part région	66 000 €	34 000 €	100 000 €
	Part GC	766 500 €	323 500 €	1 090 000 €

Dépense éligible correspondant au surcoût environnemental estimé à 27 500 € / véhicule GNV.

Revoyure > 3 650 000 € (dépenses restant à engager de mars 2021 à octobre 2022)

Revoyure	Détail poste dépense	BOM traditionnelles GNV	BOM grue GNV	Camion verre grue GNV	TOTAUX
	Coût unitaire HT	200 000 €	400 000 €	250 000 €	850 000 €
	Nombre	7	5	1	13
	Coût total HT	1 400 000 €	2 000 000 €	250 000 €	3 650 000 €
	Coût éligible HT	192 500 €	137 500 €	27 500 €	357 500 €
	Coût sur 2021	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coût éligible 2021	0 €	0 €	0 €	0 €
	Taux d'aide	80%	80%	80%	80%
	Part région	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part GC	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coût sur 2022	1 400 000 €	2 000 000 €	250 000 €	3 650 000 €
	Coût éligible 2022	192 500 €	137 500 €	27 500 €	357 500 €
	Taux d'aide	80%	80%	80%	80%
	Part région	154 000 €	110 000 €	22 000 €	286 000 €
	Part GC	1 246 000 €	1 890 000 €	228 000 €	3 364 000 €

Dépense éligible correspondant au surcoût environnemental estimé à 27 500 € / véhicule GNV.

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Revoyure (restant à engager) :

Financier	Montant total dépenses	Montant éligible	% subvention	Total subvention
Région		357 500 €	80%	286 000 €*
Autre collectivités				
Autofinancement				3 364 000 €
Total	3 650 000 €		100%	3 650 000 €

* Montant de subvention déjà attribué par la région dans le cadre de cette action sur la tranche 1 : 100 000 €.

Financement total de l'action :

Financier	Montant total dépenses	Montant éligible	% subvention	Total subvention
Région		482 500 €	80%	386 000 €
Autre collectivités				
Autofinancement				4 454 000 €
Total	4 840 000 €		100%	4 840 000 €